

**Conseil de sécurité**

Distr. générale
31 juillet 2009
Français
Original : anglais

**Comité du Conseil de sécurité
créé par la résolution 1533 (2004) concernant
la République démocratique du Congo**

**Note verbale datée du 22 juillet 2009, adressée
au Président du Comité par la Mission permanente
d'Oman auprès de l'Organisation des Nations Unies**

La Mission permanente du Sultanat d'Oman auprès de l'Organisation des Nations Unies présente ses compliments au Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1533 (2004) concernant la République démocratique du Congo et a l'honneur de se référer à la lettre de ce dernier datée du 26 février 2009 concernant l'application des mesures visées dans la résolution 1857 (2008).

La Mission permanente du Sultanat d'Oman informe le Président du Comité du Conseil de sécurité que le Gouvernement omanais a pris les mesures nécessaires pour appliquer la résolution susmentionnée.

